

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 14 Octobre 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann,
Monsieur KOPP Piotr,
Monsieur RIVET Stève,
Monsieur COCHE Jérémy.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2019-2020 (du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020).

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit que les tarifs pour l'année 2019-2020 seront de 56.90 € la minute TTC et autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

- Accepte, à l'unanimité, le devis d'AGATE, pour l'accompagnement dans la démarche de création d'un SIVU entre les communes de Saint Sorlin d'Arves, de Villarembert, Saint Jean d'Arves et de Foncouverte, en vue d'obtenir la création d'une station intercommunale, pour un montant de 4 758.60 €.

- Approuve, à l'unanimité, la convention de servitudes de tréfonds entre la commune de St Jean d'Arves et Electricité de France pour les parcelles D 227 et D 229 au lieu-dit « En Tignes ». L'indemnisation forfaitaire est de 150.00 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

- Des précisions vont être demandées sur la demande d'achat de parcelles communales sur le hameau de la Chal.

- Décide de mettre à disposition gratuitement un local à la halte-garderie pour le club des sports de St Jean d'Arves, pour entreposer le matériel des enfants. (Mr Besse Yann ne prend pas part au vote).

- Décide de surseoir à la demande de subvention exceptionnelle de Mlle Dauphin Léna.

- Approuve le règlement de formation de la commune de St Jean d'Arves à l'unanimité. Le règlement de formation, fait par le Centre de Gestion, définit les droits et obligations des agents de la collectivité dans le respect de la loi.

- Décide de surseoir à la fermeture des trésoreries de proximité et les restructurations du service fiscal et financier.

- Décide d'adhérer au plan d'action 2019 stratégie vélo Maurienne Tourisme, le montant de cette participation est de 8 104.00 €, à l'unanimité.

- Autorise White Forest à utiliser la piste piétonne multi activités (piétons, ski de fond, raquette...).

- Répartition des appartements communaux pour la saison d'hiver.

Questions diverses :

- Décide de valider le devis de la plomberie des Aiguilles concernant les travaux de chauffage de l'agence postale et de l'office de tourisme des Chambons pour 1 794.84 € TTC.
- Lecture du courrier de Monsieur Hustache Maurice.
- Lecture du courrier de Monsieur Sibué Gilbert.
- Cimetière d'Entraigues : problème d'affaissement.
- Lecture du courrier de l'Association Val d'Entraigues concernant le projet de centrale hydroélectrique. Une réunion est programmée le 5 Novembre 2019 à 19h00.
- Approuve le devis de la Société Viewsurf pour l'achat de la webcam pour un montant de 5 398.80 € TTC.